

PROCÈS DES TRENTE...

NOTES POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE CE TEMPS: 1892-1894 (SUITE DES N°41, 43 ET 47 DU LIBÉRAIRE).

La bombe de Vaillant produisit un effet considérable mais des impressions très diverses.

Par ceux qui ont l'habitude de se désintéresser de tout ce qui ne les touche pas directement, elle fut accueillie avec indifférence.

Dans la classe ouvrière et dans les milieux qu'agitent les questions politiques, l'acte de Vaillant rencontra une approbation proportionnée à l'écœurement que les escroqueries du Panama et la mauvaise foi des députés avaient fait naître.

Sans aller jusqu'à applaudir à cet acte, les hommes du peuple ne dissimulèrent pas la secrète sympathie que leur inspirait Vaillant.

Bien plus facile à saisir était l'expression de cet attentat. On comprit qu'il s'agissait d'un régicide nouveau modèle puisque le coup avait été dirigé contre celui qui, en démocratie, confectionne la Loi et incarne la Souveraineté: le Parlement.

Par contre, ce fut, au Palais Bourbon, un inénarrable affolement. On sait aujourd'hui, par des témoins véridiques, que rien n'est moins exact que ce qui fut dit, à l'époque sur ce point.

On sait que l'hémicycle de la chambre se vida en un clin d'œil. Messieurs les députés s'étaient rués jusqu'aux derniers vers les portes de sortie. On sait que plusieurs minutes s'écoulèrent avant qu'on ne songeât à rechercher le coupable parmi les personnes admises aux tribunes; on sait que si Vaillant n'eût pas été blessé (ce fut lui qui reçut les blessures les plus graves), il lui eût été facile de gagner la porte sans être remarqué. On sait que la fameuse phrase du président Dupuy: «*Messieurs, la séance continue!*», ne fut prononcée que vingt minutes après l'explosion, et lorsque les députés, ayant acquis la certitude les tribunes étaient vides et qu'il n'y avait aucune autre bombe à redouter, se hasardèrent, tremblant encore, livides, à retourner à leurs pupitres.

Enfin, l'empressement - tout à fait contraire à leurs habitudes - qu'ils mirent à voter contre les anarchistes des lois sauvage férocité, donna la mesure de la frousse insensée qu'ils avaient éprouvée.

Et cette hâte insolite fut jugée sévèrement par l'opinion publique qui, comparant cet empressement inaccoutumé à l'ordinaire lenteur avec laquelle nos parlementaires proposent, examinent, discutent et décident des projets les plus anodins, ne pût s'empêcher de trouver que ces Messieurs ne déployaient tant de zèle et n'usaient d'une telle célérité que parce que leur propre sécurité était menacée et leurs intérêts personnels directement mis en jeu.

En quarante-huit heures, le Sénat et la Chambre votèrent des modifications profondes aux articles 265, 266 et 267 du Code pénal, concernant les associations de malfaiteurs, à l'article 3 de la loi du 19 juin 1871, sur la détention des explosifs, enfin aux articles 24, 25 et 49 de la loi de 1881 sur la Presse.

Ces modifications transformaient du tout au tout l'économie générale de notre législation en matière politique, constituait en réalité une refonte totale des lois établies en matière de presse, de réunion, d'association.

C'est de ces remaniements législatifs que sortit quelques mois plus tard le *Procès des Trente* et l'on

comprit alors - mais alors seulement - le détestable parti qu'en pouvait tirer contre ses adversaires un Gouvernement sans scrupule réduit aux abois.

Sur le moment, je le répète, l'affolement était tel dans les sphères dirigeantes que, sans discussion aucune, tout ce que proposa le Ministère fut voté avec un ensemble touchant et significatif.

La Magistrature ne mit pas moins de précipitation à instruire l'affaire du Palais Bourbon et à faire comparaître Vaillant en Cour d'assises. On remarqua, non sans étonnement, la rapidité avec laquelle furent accomplies les multiples formalités la Loi prescrit en l'espèce.

En même temps, les mesures les plus arbitraires étaient prises contre les anarchistes.

On saisissait tous leurs écrits; on faisait défense aux marchands de journaux, aux bureaux de tabac, aux libraires de vendre: *la Révolte*, *le Père Peinard*, *la Revue libertaire*, etc...

Le 1^{er} janvier 1894, l'homme des [?]ventions scélérates qui faisait fonction de ministre de l'Intérieur, celui qu'on rencontre toujours quand il s'agit de faire quelque mauvais coup, celui dont le nom a été depuis quinze ans, mêlé à toutes entreprises louches, à toutes les affaires véreuses à tous les tripotages, l'ami des Rouvier, des Reinach, le prédécesseur du concessionnaire Baïhaut au ministère des travaux publics, celui que Rochefort a si souvent appelé le bandit Raynal, fit opérer une rafle chez tous les anarchistes et chez tous les suspects. C'était, avoua plus tard le cynique personnage, pour offrir des étrennes aux honnêtes gens. Deux milles mandats de perquisition furent lancés par le Préfet de la Seine et 64 arrestations eurent lieu.

Les feuilles officieuses de l'époque publièrent le communiqué suivant: «*M. Raynal a donné de nouvelles instructions et l'on veut établir la liste complète de tous ceux qui, quoique n'étant pas anarchistes, sont en relation avec eux et pourraient leur venir en aide par amitié personnelle*».

On le voit: c'était une guerre sans merci déclarée et faite à quiconque avait la moindre relation avec un compagnon, lui rendait un service ou lui manifestait quelque sympathie.

C'était la résurrection de l'odieux régime des suspects avec ses procédés tortueux, ses encouragements à la délation, ses excitations aux lâchetés et aux trahisons.

Les perquisitions et arrestations étaient faites en vue de la prochaine comparution de Vaillant aux assises le 10 janvier 1894.

Il y fit excellente figure. Son attitude, sans faiblesse comme sans forfanterie, fut celle d'un homme qui a accompli, sous le coup d'une inébranlable détermination, une action que sa raison continue à approuver, dont il revendique l'entière responsabilité, dont il assume, sans fléchir, toutes les conséquences.

Ce ne fut pas pour sauver sa tête, ainsi que le prétendirent quelques chroniqueurs judiciaires, mais par pur respect de la vérité qu'il déclara et soutint, à l'audience comme à l'instruction, qu'il avait eu l'intention de blesser le plus grand nombre possible de députés et non de tuer.

Sa tête, ses ennemis eux-mêmes ne purent s'empêcher d'admirer le courageux sang-froid avec lequel il la porta à l'échafaud.

Il marcha à la guillotine en souriant, s'arrêta à trois pas du couperet, proféra d'une voix de tonnerre que la foule recueillie entendit distinctement, son ultime cri de guerre: «*Mort à la Société bourgeoise et vive l'Anarchie!*», et quand, deux minutes après, le fourgon emportant ses restes traversa la place de la Roquette, les assistants formèrent la haie sur son passage, se découvrirent avec respect; d'aucuns murmurèrent: «*Salut à toi, martyr!*» (5 février 1894).

Pendant les quelques jours qui avaient séparé la sentence de l'exécution, il s'était formé en faveur de Vaillant un indiscutable courant de sympathie.

Toutes les classes de la Société y avaient pris part. Seuls, les Parlementaires, à quelques exceptions près, montrant une fois de plus qu'ils sont implacables dans la répression, avaient enjoint au président Carnot - qui eut la faiblesse de céder à leurs injonctions - de se montrer sans pitié. Le refus de commuer la peine de Vaillant en celle des travaux forcés à perpétuité, avait été mal accueilli. On se répétait qu'en somme

la bombe de Vaillant n'avait déterminé la mort de personne et qu'il était sans précédent qu'un homme n'en ayant tué aucun fût exécuté.

La biographie du «*guillotiné*» contribua à augmenter le mécontentement et à développer les sympathies qu'il avait conquises. La vie de Vaillant était en effet une lamentable odyssée. Enfant naturel, il est abandonné par son père: un gendarme corse qui le renie après l'avoir reconnu; sa mère, désireuse de se marier, s'en débarrasse à son tour, en le mettant à la porte. Il a à peine douze ans, lorsque, chassé de la demeure maternelle, il vagabonde sans pain, sans métier, presque sans forces, sur les grands chemins. Il erre de ville en ville, pendant des jours, des semaines, des mois.

Intelligent, studieux, avide de science, il se forme tout seul à la vie intellectuelle. Jeune encore, doué d'une imagination vive, d'un cœur ardent, d'une nature généreuse, il prend en haine cette société qui, dès sa naissance, le traite en paria et condamne tant d'êtres comme lui à la privation, au dénuement.

Républicain d'abord, socialiste ensuite, il ne tarde pas à évoluer jusqu'à l'anarchisme dont la philosophie lui apparaît comme seule rationnelle et exacte.

Las de se trouver en butte aux difficultés incessantes d'une vie de travail excessif et de misère, il part pour l'Amérique dans l'espoir que l'existence lui sera moins dure.

Il en revient, après cinq années, aussi pauvre et plus découragé, ayant essayé de tous les métiers et n'en ayant pas trouvé un seul qui le nourrisse convenablement.

Il s'embauche dans une faïencerie, à Choisy le-Roi, où il gagne 3 francs par semaine. Avec cette somme, il faut vivre, lui, sa compagne, sa fille. Il proteste, réclame, prie; on le menace de le congédier.

C'est fini: l'enfant jeté dans la rue, le travailleur toujours en proie aux privations, le père incapable de nourrir les siens, malgré son ardent désir de le faire, se décourage et peu à peu s'exaspère. Il voit tout son passé; il interroge l'avenir. Il n'aperçoit que tristesses et déceptions. Il songe à mettre fin à cette lamentable agonie.

Alors toutes ses rancœurs de déshérité se combinent avec ses revendications de révolté conscient pour donner naissance à l'homme exaspéré qui, ayant fait délibérément le sacrifice de sa vie, veut se venger avant de mourir.

Il songe à frapper et cherche les responsabilités.

Il a entendu dire et lu que Ravachol et ses imitateurs avaient fait ou auraient pu faire des victimes innocentes et voulant à tout prix éviter ce reproche, il se décide à diriger toute sa colère agissante contre les politiciens, les faiseurs de lois, les souteneurs de l'Autorité politique, économique et morale: les députés.

En se répandant dans la foule, cette genèse de l'acte accompli par Vaillant ne manqua pas de donner à cet acte le caractère précis d'un attentat purement politique.

La sympathie qu'on n'avait pas marchandée au condamné à mort se transforma, du soir au lendemain, en une admiration attendrie et indignée. Sa tombe devint un véritable lieu de pèlerinage. Par centaines, par milliers, des personnes de tous les âges et de toutes les conditions se rendirent au cimetière d'Ivry et, sur la terre fraîchement remuée où reposait le décapité, apportèrent des couronnes, des bouquets, des pots de fleurs.

Un matin, on trouva sur la tombe une branche de palmier à laquelle était attachée une pancarte portant ces vers:

<i>Puisqu'ils ont fait boire à la terre,</i>	<i>A l'heure du soleil naissant,</i>	<i>Rosée auguste et salubre,</i>
<i>Les saintes gouttes de ton sang,</i>	<i>Sous les feuilles de cette palme</i>	<i>Que t'offre le Droit outragé,</i>
<i>Tu peux dormir ton sommeil calme,</i>	<i>O Martyr!... tu seras vengé.</i>	<i>(7 février 1894).</i>

Dans ces promenades solitaires ou par groupes, dans ces fleurs et ces bouquets, dans ces poésies touchantes et simples, on retrouve bien l'âme naïve et teintée de mysticisme du peuple bercé depuis des siècles par la chanson romantique, pénétré du culte des morts et saturé de la légende des martyrs.

Mais on y voit poindre aussi la tendance nouvelle: celle qui ne se lamente plus sur les tortures infligées aux trépassés, celle qui ne s'absorbe plus dans le regret des chers vaincus, mais qui puise dans les exemples laissés par les disparus et les convictions au triomphe desquelles leur sang fut consacré, l'énergie des aspirations à concevoir, des colères à clamer, des révoltes à affirmer et l'espoir des revanches fécondes.

La vengeance évoquée par les vers ci-dessus ne se fit pas longtemps attendre. Une semaine après l'exécution de Vaillant, jour pour jour, se produisit l'attentat de l'Hôtel Terminus (14 février 1894). suivre.)

(A suivre).

Sébastien FAURE.
